

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 448

Date dépôt 10/09/2019

Date validation 08/10/2019

MASTER DE SPÉCIALISATION EN MANAGEMENT TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	3. Sciences et techniques	DOMAINE D'ÉTUDES	20. Art de bâtir et urbanisme
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. À ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Élaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Les thématiques, enjeux et questions liés à la gouvernance territoriale locale et régionale seront abordés en matière d'espaces publics, de paysage, de portage politique, de gestion de ressources foncières et immobilières.

Au niveau des méthodes, le management de projet, la programmation urbaine, le montage opérationnel et les aspects financiers des projets seront enseignés au travers de différents dispositifs pédagogiques.

Dans ce but, le programme des cours est structuré de la manière suivante :

- » cours de réflexion (science politique, droit, sociologie, urbanisme) sur la société urbaine et les enjeux auxquels les acteurs de l'aménagement urbain sont confrontés ;
- » cours sur les pratiques de l'aménagement, de l'urbanisme et de la gestion de projets urbains ;
- » études de cas et visites de projets ;
- » réalisation d'un projet de fin d'études ;
- » séminaires avec les acteurs aménageurs actifs en Wallonie et à Bruxelles ;
- » exercices de simulation d'un aménagement opérationnel inscrits au cœur de la formation : il s'agit d'un exercice réalisé en groupe au cours duquel les étudiants sont confrontés à tous les aspects de conception et de montage d'une opération d'aménagement.

Cette formation s'inscrit dans le développement des enseignements de l'ULB au sein du pôle Charleroi. Portée par la Faculté d'Architecture de l'ULB et l'UMONS, elle propose une formation inexistante à ce jour en Fédération Wallonie-Bruxelles et axée sur la gestion publique de projets urbains et territoriaux.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Instruire une question en matière de gestion du territoire

- » Dégager les différentes hypothèses de travail par rapport à un problème d'urbanisme et liées à la politique de la ville
- » Maîtriser les enjeux d'adaptation et de transformation de l'espace
- » Dégager et articuler les différentes composantes constituant un contexte urbain ou territorial
- » Coordonner transversalement les différentes disciplines liées à l'aménagement du territoire
- » Maîtriser les enjeux sociétaux contemporains de l'aménagement du territoire
- » Consolider sa culture de la ville et du territoire par une démarche de recherche
- » Maîtriser les conditions de faisabilité d'un projet urbain et du territoire
- » Développer le travail en équipe

2. Élaborer une stratégie spatiale située

- » Adopter une démarche scientifique prospective
- » Développer une démarche urbaine et territoriale
- » Développer une méthodologie de gestion de projet intégrant les différentes contraintes urbanistiques et territoriales
- » Intégrer à un projet les contraintes environnementales, économiques, sociales, humaines et politiques
- » Faire preuve d'innovation et de créativité dans des situations en constante évolution

3. Interagir avec l'ensemble des acteurs

- » Contribuer à l'élaboration de savoirs et à leur diffusion auprès de professionnels ou du public
- » Adopter une attitude professionnelle
- » S'insérer et travailler en équipe
- » Intégrer les différentes attentes des acteurs liés à l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire
- » Développer les capacités de gestion et de gouvernance propres aux processus urbanistiques et territoriaux

4. Accompagner les choix de gouvernance territoriale

- » Accompagner les dynamiques de projets (Pilotage technique/Pilotage politique)
- » Faire preuve de réflexivité, d'ouverture et d'initiative
- » Faire preuve d'éthique
- » Faire preuve d'autonomie de réflexion et d'action